

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 8 juillet 2022

**N° CP-2022-7-6-2**

**N° applicatif 3985**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Service instructeur**

Service rayonnement européen et international

### **Service consulté**

## **COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) ACTION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS**

Résumé : La Pologne est le pays en première ligne pour accueillir les réfugiés ukrainiens sur son sol. Pour montrer la solidarité de l'Alsace vis-à-vis de son partenaire de longue date, le Powiat de Wroclaw, il est proposé d'acheminer un camion de dons jusqu'à Wroclaw, avec l'aide de la Protection Civile, en prenant en charge les coûts de transport liés à cette opération.

### **1. Soutien à l'Ukraine - Actions mises en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace**

Depuis le début du conflit en Ukraine, notre Collectivité s'est engagée en faveur d'un soutien opérationnel et logistique, et ce, en complémentarité des actions mises en œuvre par l'Etat.

La cellule de crise créée au sein de notre Collectivité est en contact permanent avec les associations ukrainiennes locales et travaille avec la Protection civile pour adapter les actions au jour le jour en fonction des besoins réels sur le terrain.

Les régions polonaises sont en première ligne dans l'accueil des réfugiés ukrainiens, et notamment le partenaire historique de la Collectivité européenne d'Alsace, le Powiat de Wroclaw (Sud-Ouest de la Pologne).

Un Comité mixte extraordinaire a été organisé avec les élus du Powiat (ndlr : district si l'on se réfère à la traduction française du terme) de Wroclaw, et ce, à la demande de plusieurs Conseillers d'Alsace qui ont souhaité montrer leur solidarité avec nos partenaires polonais.

Le Staroste (ndlr : ici, le directeur de l'administration) du Powiat, M. Roman POTOCKI, a fait parvenir une liste de matériel dont le district aurait besoin pour faire face à l'afflux massif de réfugiés sur son territoire (6000 à 7000 réfugiés estimés, pour une collectivité de 140 000 habitants environ) mais également pour venir en aide à deux villes ukrainiennes vers lesquelles des dons pourraient être reroutés pour la population restée sur place.

## **2. L'acheminement de dons avec l'aide de la Protection Civile**

Contact a été pris avec la Protection civile qui dispose d'un stock de matériel dans ses entrepôts et pourrait organiser l'affrètement d'un camion jusqu'en Pologne. Le coût d'un camion, d'une trentaine de palettes, est estimé à 3 500 € environ, mais ce coût varie au jour le jour.

Notre Collectivité pourrait apporter son aide à son partenaire polonais en prenant en charge l'acheminement de dons jusqu'à Wroclaw. Le Powiat prendrait, à sa charge, les coûts d'hébergement et de repas du chauffeur.

Le Powiat de Wroclaw a pu bénéficier de deux transports de marchandises émanant de son partenaire allemand, le Kreis Borken (Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Ce dernier a lancé un appel aux dons auprès des habitants et des entreprises de son territoire et du matériel médical, des articles d'hygiène, de la nourriture, des vêtements, des fournitures scolaires ont pu être acheminés jusqu'en Pologne.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la réalisation d'une action de solidarité en faveur de notre partenaire, le Powiat de Wroclaw, en organisant l'affrètement d'un transport de dons pour les réfugiés ukrainiens ;
- de faire appel à la Protection Civile 67 pour organiser la collecte de dons et leur acheminement jusqu'en Pologne ;
- de prendre en charge le coût du transport estimé à 3 500 € pour un camion d'une trentaine de palettes, la somme étant prélevée sur l'opération P0520001T10 – NATANA 2168 (011-6185-048), ligne budgétaire de la Direction Europe et Transfrontalier destinée aux frais de colloques et séminaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY